

N5---

# Quand les dentistes cherchent des crédits pour leurs patients

**Santé** | Nombreux sont ceux qui ne peuvent financer les lourds frais dentaires. Le point avec Marc Bouziges, représentant des dentistes.

**L**e syndicat des chirurgiens dentistes du Gard que vous présidez vient de signer une convention de partenariat avec la banque Chaix. Pourquoi faire ? Afin de pouvoir aider nos patients à financer leurs soins dentaires, les prothèses surtout. C'est un secteur délaissé par l'assurance-maladie et les mutuelles, dans une certaine mesure. Il y a toujours un reste à la charge du patient. Accessoirement, ce partenariat offrira des services aux praticiens afin de leur permettre de développer leurs activités, leurs achats de matériels nouveaux en particulier.

**Pour bon nombre de Français, le financement des soins dentaires les plus lourds pose effectivement des problèmes de taille...**

Oui, en partie. C'est un long cheminement qui a fait que la sécurité sociale a privilégié le financement des soins au détriment des prothèses, des nouveaux actes de traitement des gencives et de l'implantologie. Les soins sont remboursés à 70 % par l'assurance-maladie mais en ce qui concerne les prothèses, seul un quart est financé par la Sécu, puis entre un quart et 50 % par les complémentaires.

**Ne trouvez-vous pas que c'est un comble qu'un dentiste en vienne à suggérer à un patient de contracter un crédit pour accéder à une santé bucco-dentaire correcte ?**

Oui, mais comment envisager autrement cette prise en charge ?

**Les chirurgiens-dentistes ont mauvaise presse. L'idée répandue**



■ Marc Bouziges, président du syndicat des chirurgiens-dentistes du Gard. Photo FABRICE ANDRÉS

**est qu'ils réalisent de belles marges sur les prothèses. Que répondez-vous ?**

Il faut savoir qu'un cabinet dentaire c'est une entreprise qui a deux types d'activités. En premier lieu, les soins de base qui ne permettent pas de financer le coût d'un plateau technique. Une heure de fonctionnement d'un cabinet, c'est 100 €. Et puis, les soins dits non opposables où les dentistes peuvent dépasser les tarifs de la sécurité sociale : prothèses, soins de gencive, implantologie. Une couronne en porcelaine coûte en moyenne 500 € et nécessite deux heures de travail, ce à quoi il faut ajouter le coût de la fourniture. En moyenne, la marge que réalise là-dessus le praticien est de 20 à 30 %.

**Y aurait-il alors trop de disparités de tarifs entre les praticiens, voire des tarifs abusifs chez certains ?**

Il y a des disparités. Mais les caisses primaires d'assurance-maladie ont tous pouvoirs pour sanctionner les chirurgiens-dentistes qui pratiquent des tarifs abusifs. À ma connaissance, dans le Gard, il n'y a même pas un praticien de la sorte sanctionné par an. La profession est stigmatisée par méconnaissance. Notre confédération demande que les remboursements des soins dentaires soient doublés par la sécurité sociale, ce qui permettrait de rééquilibrer les différents tarifs. De plus, cela permettrait de lutter contre la désertification médicale.

Recueilli par RICHARD BOUDES  
rboudes@midilibre.com